

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT de L'ARDECHE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE VOGUE  
Séance du 25 novembre 2024**

---

**Nombres de membres**

**Afférents au Conseil**

**Municipal : 15**

**En exercice : 15**

L'an deux mille vingt-quatre,  
et le vingt-cinq du mois de novembre,  
à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué,  
s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu  
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Antoine ALBERTI.

**Date de la convocation :**

**14/11/2024**

**Présents :** Mmes et Mrs ALBERTI – BELLANGER – BRIAND - CHALMETON -  
CHARRON D – CHARRON J - CHEVALIER- EPISSÉ - FAURITTE – GUILLEMIN -  
MINICHINO – ROBERT – TOURRE - TOURETTE.

**Date d'affichage :**

**14/11/2024**

**Excusé(e)s :** Mme BLANC (procuration à M. BELLANGER).

**Absent(e)s :**

**Secrétaire de séance :** M. CHARRON Dominique

M. le Maire ouvre la séance et propose de valider les procès-verbaux des  
séances du Conseil Municipal des 15 avril 2024 et 23 septembre 2024, validés par les secrétaires de  
séances respectifs.

M. ROBERT prend la parole et demande pour quelles raisons le procès-verbal  
du 15 avril 2024 n'a pas été approuvé plus tôt.

M. le Secrétaire Général explique le manque de temps compte-tenu du travail  
conséquent à réaliser. De plus, les dernières consignes réglementaires en matière de rédaction des  
procès-verbaux ont été modifiées. En effet, le document doit retranscrire l'ensemble des débats, ce  
qui demande une charge de travail importante. Aussi, le procès-verbal n'a pas été traité en priorité.

M. TOURRE, récemment nommé conseiller municipal suite au départ de M.  
ALAZARD, était absent lors des deux dernières séances et explique par conséquent qu'il s'abstiendra.

Après en avoir délibéré, les procès-verbaux des conseils municipaux des 15  
avril 2024 et 23 septembre 2024 sont validés avec 14 voix pour et une abstention.

**D2024-11-01 : CREATION D'UN FOUR A PAIN DANS LE JARDIN DE L'ANCIENNE CURE DU VILLAGE :  
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION « ATOUT RURALITE » AUPRES DU DEPARTEMENT DE  
L'ARDECHE.**

M. le Maire rappelle que la Commune de Vogüé a engagé depuis quelques  
années des travaux de réfection du bâtiment de l'ancienne cure du Village.

Ce projet a consisté, dans un premier temps, en la création de locaux  
artisanaux qui sont loués à l'année à des artisans d'arts. Par la suite, la toiture et les façades du kiosque  
ont été entièrement rénovées.

M. le Maire informe l'Assemblée que ces travaux ont été estimés à 75 954.60  
€ H.T et ont fait l'objet d'une subvention de 50 % au titre de l'enveloppe « Villages remarquables » de  
la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans un deuxième temps, il est projeté d'aménager le jardin de l'ancienne cure  
afin de créer un espace ouvert au public.

M. le Maire explique que les travaux envisagés sont le remplacement de la  
tonnelle autour du jardin et la mise en place d'un four à pain couvert.

Il est rappelé à l'Assemblée que le four à pain a déjà été acquis par l'association « Sauvons le Petit Patrimoine » par le biais d'une subvention obtenue auprès du Département de l'Ardèche ainsi que d'une subvention exceptionnelle de la Commune de Vogüé.

Dans le cadre de l'installation du four à pain, M. le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à la construction d'un habillage autour du four ; ces travaux porteront sur la réalisation de murs avec une toiture et la charpente, la mise en place d'un pilier monolithique, d'un conduit de fumée et d'une dalle...

M. TOURRE revient sur les modalités d'acquisition du four et notamment sur le propriétaire du bien, à savoir si la facture est au nom de la Commune ou de l'association.

Dans le cas où l'association serait propriétaire du four, M. TOURRE explique qu'une donation au profit de la Commune devra être effectuée car cet aménagement est destiné à un usage public.

M. le Secrétaire Général informe l'Assemblée qu'une vérification sera faite sur la facture et que le cas échéant, une donation sera sollicitée auprès de l'association pour intégrer ce bien dans le patrimoine communal.

M. ROBERT intervient et demande si l'Architecte des Bâtiments de France a été sollicité. M. le Maire explique que les plans du projet ont été réalisés par un ancien Architecte des Bâtiments de France et qu'un dossier de déclaration préalable de travaux sera transmis à l'ABF pour avis.

Mme CHARRON revient sur la mise en sécurité des abords du kiosque et du jardin de l'ancienne cure.

M. le Maire indique que des renseignements seront pris afin que cet espace soit conforme aux normes de sécurité en vigueur

M. TOURRE demande si une maîtrise d'ouvrage a été confiée à une entreprise pour ce projet ; M. le Maire précise que c'est un projet qui est directement conduit par la Collectivité.

M. le Maire présente alors aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise ZWIEBEL d'un montant de 16 632.78 € H.T.

Dans le but de financer ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de Département de l'Ardèche, au titre du dispositif « Atout Ruralité ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, **de valider** la proposition de l'entreprise ZWIEBEL pour un montant de **16 632.78 € H.T**, **de solliciter** une subvention la plus élevée possible auprès du Département de l'Ardèche, dans le cadre de l'enveloppe « Atout Ruralité » et **d'autoriser** M. le Maire à signer tout document visant à mener à bien la présente délibération.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D2024-11-02 : SECURITE PUBLIQUE : COMPLEMENT D'INSTALLATION SUR LE SYSTEME DE VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA « D.E.T.R 2025 ».**

M. BELLANGER revient sur le projet d'extension du système de vidéoprotection.

En effet, ce dossier a fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche.

M. BELLANGER précise que l'aide de l'Etat a été sollicitée au titre de l'enveloppe « Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance – F.I.P.D ». Toutefois, étant donné l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024, la majeure partie de ce fonds a été consacrée au financement du système de sécurité des Jeux.

De ce fait, nous ne pourrions pas obtenir d'aide par le biais de ce dispositif.

Aussi, M. BELLANGER propose à l'Assemblée de déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la répartition de l'enveloppe de D.E.T.R 2025.

M. BELLANGER rappelle les emplacements des nouvelles caméras qui seront situées sur la Route de Sauveplantade, sur la Route de Ruoms, sur le Parking de la Bibliothèque, sur la Route de Saint-Germain et sur le Rond-Point de la Pharmacie. Il est rajouté que deux caméras existantes seront déplacées, à savoir sur l'Allée du Château et sur le Rond-Point de la Résistance.

Par ailleurs, M. BELLANGER informe l'Assemblée que M. le Député apportera tout son soutien à la Commune pour l'obtention des subventions, et notamment la D.E.T.R 2025.

M. BELLANGER évoque aussi que des Quartiers comme le Hameau de Banne, les Granges ou Sougeyrol ne sont pas protégés et pourront faire l'objet d'une prochaine extension de ce système.

Dans le cadre du financement de ce projet, M. le Maire propose à l'Assemblée de solliciter l'Etat, dans le cadre de la répartition des crédits de la « D.E.T.R 2025 », afin d'obtenir une subvention la plus élevée possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, de solliciter auprès de l'Etat, une subvention la plus élevée possible au titre de la répartition de l'enveloppe de la « D.E.T.R 2025 » et d'autoriser M. le Maire à signer tout document ainsi qu'à effectuer toute démarche nécessaire visant à mener à bien la présente délibération.

**POUR : 11      CONTRE : 1 (M. MINICHINO)      ABSTENTION : 3 (Mmes CHARRON, CHALMETON et GUILLEMIN)**

#### **DIVERS :**

**- Conseil Intercommunal des Enfants :**

Mme CHEVALIER informe l'Assemblée que des ateliers ont été mis en place avec les enfants du Conseil Intercommunal des Enfants et des enfants volontaires pour réaliser des décorations de Noël.

Mme CHEVALIER rappelle que les élections du nouveau Conseil Intercommunal des Enfants se dérouleront le 19 décembre 2024 ; le premier conseil intercommunal aura lieu le 07 janvier 2025 à 18 h en Mairie de Vogüé.

Mme GUILLEMIN rajoute qu'une réunion de préparation pour les élections sera organisée. Mme GUILLEMIN précise que c'est un mandat de deux ans ; les élèves du CE 1 au CM 2 sont éligibles.

**- Cérémonie du 11 novembre 2024**

M. le Maire explique que la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 19 novembre 1918 s'est bien passée réunissant de nombreuses personnes.

**- Environnement : visite de l'usine « Optimale »**

M. BELLANGER informe les membres du Conseil Municipal qu'une visite de l'usine « Optimale » à Lavilledieu à laquelle il a participé avec Mme BLANC a été organisée le 14 novembre 2024. Cette usine a pour but de récupérer une partie des ordures ménagères résiduelles pour la création de combustibles pour les usines.

M. BELLANGER explique que le tri n'est pas parfait car, au départ, le tri des déchets n'est pas effectué correctement par les usagers. De plus, l'usine compte uniquement 5 salariés et les installations techniques ne sont pas très développées.

M. BELLANGER souligne un défaut de moyens et un travail réalisé dans des conditions difficiles.

Par la suite, M. BELLANGER explique qu'une formation intitulée « Acquisition de la culture commune sur le compostage » s'est déroulée à Grospierres le 15 novembre 2024. M. BELLANGER regrette le peu de communes qui ont participé à cette rencontre, ce qui est regrettable.

M. BELLANGER informe l'Assemblée qu'une table ronde sur le thème « Déchets : parlons-en » est organisée ce jour au cinéma de Ruoms à laquelle participe Mme BLANC, absente aujourd'hui lors de ce Conseil Municipal.

- **Collecte des jouets 2024**

Mme CHARRON informe l'Assemblée que la collecte des jouets d'occasion par le SICTOBA se déroule du 16 novembre au 08 décembre 2024.

Par la suite, les jouets sont recyclés et donnés aux enfants en difficulté.

- **Congrès des Maires 2024 à Paris**

M. le Maire informe l'Assemblée que le Congrès des Maires 2024 a eu lieu à Paris au mois de novembre 2024 auquel il a participé avec M. CHARRON, Adjoint et M. le Secrétaire Général.

M. BELLANGER précise que le congrès consiste à participer à des rencontres, des débats et consulter de nombreuses entreprises pour l'acquisition de matériels.

M. le Maire rajoute que l'Association des Maires de l'Ardèche avait organisé une soirée au Sénat et que Mme le Maire de Paris avait convié les élus intéressés pour assister à un discours en présence de nombreux Maires Ukrainiens.

M. TOURRE évoque les tendances qui sont ressorties lors du Congrès.

M. CHARRON explique que les élus craignent une baisse générale des dotations et des subventions pour financer des projets, notamment pour la Commune de Vogüé avec la création d'un nouveau parking dont le coût avoisine le million d'euros.

M. CHARRON évoque aussi que les élus ont été particulièrement touchés par la période du COVID, et d'autres par des importantes intempéries.

M. CHARRON rajoute le problème des démissions de certains maires par le manque de sécurité et la complexité des démarches administratives pour dresser des dossiers.

- **Commission « Action Sociale »**

Mme CHARRON informe les membres du Conseil Municipal que le repas des aînés se déroulera le 15 décembre 2024 au Domaine du Cros d'Auzon.

Mme CHARRON explique qu'aucune animation n'est prévue car les personnes préfèrent discuter entre-elles et apprécient énormément ce moment de convivialité.

Mme CHARRON rappelle le prochain spectacle des enfants de l'école VOLAMAU qui se tiendra au Domaine Lou Capitelle et indique que la collecte des denrées alimentaires au profit de la banque alimentaire s'est bien déroulée le week-end dernier.

Mme CHARRON souligne une légère baisse de dons due certainement au contexte économique actuel.

M. le Maire remercie Mme CHARRON pour son implication chaque année ainsi que toute l'équipe de bénévoles.

Mme CHARRON informe que les bénévoles qui ont participé à l'opération « Octobre Rose » se réuniront mercredi soir autour d'un apéritif à Saint-Maurice-d'Ardèche. La remise du chèque d'un montant de 35 610 € sera remis début novembre à la Ligue contre le Cancer.

- **Urbanisme**

Dans le cadre de l'élaboration du prochain Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, M. le Maire indique que la surface totale autorisée pour l'extension des zones constructibles sera de 1.6 hectares.

- **Voirie**

M. ROBERT revient sur la sécurité de la circulation des véhicules dans la Grand Rue, à hauteur de la maison de Mme GANIVET. En effet, on constate une vitesse excessive des voitures ainsi qu'un manque de visibilité à cet endroit, ce qui peut provoquer des accidents.

M. le Maire explique que le stationnement des véhicules dans ce virage pose des problèmes. M. le Maire indique qu'une rencontre avec une entreprise a eu lieu afin de réfléchir sur un aménagement ; toutefois, compte-tenu de l'étroitesse de la voirie à cet endroit, il n'est pas possible de réaliser des travaux visant à sécuriser le virage.

Par ailleurs, étant donné le peu de places de stationnement dans le village, il n'est pas envisageable d'en supprimer.

M. MINICHINO rajoute qu'il y a peu de véhicules en période hivernale et que la vitesse reste la cause de possibles accidents.

M. le Maire précise que le travail visant à trouver une solution continue.

M. MINICHINO rappelle que l'Impasse de la Glacière est en très mauvais état.

M. le Maire explique que les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont achevés et que les travaux de réfection de la voirie seront prochainement programmés.

Toutefois, M. le Maire précise que les raccordements au réseau d'assainissement des propriétés IMBERT sont à effectuer au préalable. Ces branchements feront l'objet de deux taxes de raccordement de 1 250 € chacune au profit du SIVU assainissement.

- **Cimetière communal**

M. ROBERT rappelle que des travaux sont réalisés actuellement sur les concessions reprises dans le cimetière, et notamment sur les pierres qui sont retirées.

M. le Maire informe l'assemblée que ces pierres sont conservées par la Commune et pourront servir pour la création d'aménagements divers.

- **E.P.T.B Versant de l'Ardèche**

M.EPISSE informe les membres du Conseil Municipal que des réunions techniques avec l'EPTB se déroulent actuellement concernant le lit de la rivière « Ardèche » en amont de la Commune de Vogüé.

En effet, ce secteur de la rivière se trouve en zone rouge concernant la qualité morphologique de la rivière. Le lit est sur le rocher se qui caractérise un assèchement.

Cette situation est dramatique et le travail consiste en la recharge sédimentaire du lit de la rivière pour reformer ce tapis roulant de pierres.

M. EPISSE souligne les difficultés rencontrées avec la DDT pour la mise en œuvre de cette opération.

- **Projet de création d'un parc photovoltaïque**

M. MINICHINO revient sur le projet de création d'un parc photovoltaïque au Quartier Lichette sur la Commune de Vogüé. En effet, M. MINICHINO exprime les

inquiétudes des bergers sur ce projet car les travaux de mise en place des panneaux photovoltaïques détruisent les milieux agricoles.

Par ailleurs, M. MINICHINO explique que les animaux qui paîtent sous les panneaux photovoltaïques pour manger la végétation rencontrent des problèmes de santé liés à la chaleur.

Dans le but d'avoir une information complète sur le sujet et compte-tenu des enjeux, M. MINICHINO propose qu'une rencontre en Mairie avec des intervenants neutres soit organisée afin que le Conseil Municipal puisse prendre connaissance de l'ensemble des contraintes et informations avant de statuer sur ce projet.

M. TOURRE explique que, suite à différents échanges sur ce sujet, il est à craindre une disparition progressive des terres agricoles. M. TOURRE précise que la priorité en matière de développement des énergies renouvelables est de traiter les friches industrielles en priorité. M. TOURRE donne l'exemple de l'ancien site minier de la Commune de Largentière, sur lequel a été construit un parc de panneaux photovoltaïques.

Aussi, M. TOURRE préconise la plus grande prudence sur ce projet et pense notamment au recyclage des panneaux photovoltaïques.

M. le Maire rappelle que la Commune de Vogüé a validé une convention portant uniquement sur la faisabilité du projet avec la Générale du Solaire et qu'aucune décision n'a été prise à ce jour par l'Assemblée délibérante.

M. TOURRE évoque l'origine de ce projet.

M. le Maire explique que plusieurs entreprises ont sollicités la Commune de Vogüé lors d'un Congrès des Maires de l'Ardèche. M. CHARRON rajoute alors que plusieurs bureaux d'études ont été consultés et que la Générale du Solaire est ressortie comme la société la plus intéressante.

M CHARRON explique aussi que le dossier doit être validé au préalable par M. le Sous-Préfet et par la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

M. TOURRE intervient sur le rôle de l'intercommunalité dans cette affaire car cette compétence n'est pas inscrite dans ses statuts. Il rajoute également que ce projet doit être validé par le schéma régional.

- ***Commission « Communication »***

Mme CHEVALIER informe l'Assemblée que le bulletin municipal a été envoyé à l'impression pour une distribution dans les prochains jours.

**La séance est levée à 20 h 38.**